

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Communauté de communes La Domitienne**

**Séance du mercredi 19 décembre 2018**

<b>Délibération</b>
<b>N° 18.233.4</b>
<b>En exercice ..... 37</b>
<b>Présents ..... 27</b>
<b>Votants..... 33</b>
<b>Pour ..... 33</b>
<b>Contre ..... 0</b>
<b>Abstention ..... 0</b>

<b>POLE POPULATION ET QUALITE DE VIE SERVICE ACTION SOCIALE ET SOLIDAIRE</b>
<b>RESEAU JEUN'HERAULT DU DEPARTEMENT DE L'HERAULT</b>
<b>ADHESION</b>

*Date de la convocation : 13/12/2018*

L'an deux mille dix-huit  
**Et le 19 décembre à 18h30**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Jacques Maurel » de l'Hôtel communautaire, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

**27 Conseillers communautaires présents :** madame Marguerite ALAZET, madame Danielle ALEXANDRE, monsieur Bruno BERRAH, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, monsieur Didier CAYLA, madame Odile CORBIERE, madame Marcelle COUDERC, monsieur Bruno DAMBLEMONT, monsieur Thierry DAURAT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Frédéric FABRE, monsieur Cédric GARCIA, monsieur Jean-François GUIBBERT, monsieur Michel LEFROU, madame Cathy LIMORTE, madame Brigitte MARTINEZ, monsieur Jean-Pierre PEREZ, monsieur Serge PESCE, monsieur André RAYNAUD, madame Yannick RODIERE, monsieur Michel SANCHEZ, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Martine SIGNOUREL, monsieur Marc SINGLA, madame Brigitte SOULET.

**6 Conseillers communautaires absents représentés :** madame Charlette CHASTAN (représentée par monsieur Robert SENAL), monsieur Pierre CROS (représenté par madame Yannick RODIERE), monsieur Bernard FABRE (représenté par monsieur Alain CARALP), monsieur Pascal LOUBET (représenté par monsieur Frédéric FABRE), monsieur Bernard MARTIN (représenté par monsieur Bruno DAMBLEMONT), madame Maryline TUCA (représentée par madame Marcelle COUDERC).

**4 Conseillers communautaires absents excusés :** madame Elodie AGOSTINHO, monsieur Thierry BEUSELINCK, madame Danièle BOSCH-LAURENS, monsieur Philippe VIDAL.

**Secrétaire de séance :** madame Cathy LIMORTE.

\*\*\*\*\*

REÇU EN PREFECTURE

le 31/12/2018

Application agréée E-legalite.com

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire  
de la Communauté de communes La Domitienne**

**Séance du mercredi 19 décembre 2018**

---

**Réseau Jeun'Hérault du département de l'Hérault – Adhésion**

---

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

**Vu** la délibération n° 2011.07.12 portant sur l'adhésion au Réseau Jeun'Hérault ;

**Vu** la convention d'adhésion Réseau Jeun'Hérault votée le 17 octobre 2016 ;

**Vu** la charte du Réseau Jeun'Hérault ;

**Considérant** que la politique jeunesse du département de l'Hérault votée le 17 octobre 2016 propose aux membres du réseau une autre convention d'adhésion qui vise à promouvoir dans ses fondamentaux une approche positive et citoyenne de la jeunesse ;

**Considérant** que suite au dispositif PLAJH de 2005 à 2008 et POST-PLAJH de 2008 à 2011, la Communauté de communes La Domitienne a adhéré en juillet 2011 au Réseau Jeun'Hérault, qui avait alors, pour finalité, de capitaliser le bénéfice des dynamiques impulsées par le PLAJH ;

**Considérant** que le Réseau Jeune Hérault constitue toujours un levier essentiel qui s'appuie, dans son déploiement, sur les potentialités créatrices, les talents et l'expertise des jeunes mais aussi sur les compétences d'un réseau d'acteurs de territoire ;

**Considérant** que la Communauté de communes La Domitienne partage avec le département de l'Hérault une vision commune des grands enjeux liés aux besoins des jeunes, et que dans ce cadre elle souhaite poursuivre sa réflexion autour des questions de jeunesse ;

**Considérant** que la convention d'adhésion au Réseau Jeun' Hérault entre le Département de l'Hérault et La Domitienne définit les engagements respectifs des parties et précise la portée de leurs engagements.

Sur le rapport et l'exposé de monsieur Alain CARALP, Président,

Après en avoir délibéré,

Sur 33 membres présents ou représentés au moment du vote,

A l'unanimité,

**I. ADHERE** au réseau Jeun'Hérault du département de l'Hérault.

**II. APPROUVE** le projet de convention d'adhésion ainsi que la Charte du Réseau Jeun'Hérault tels qu'annexés à la présente délibération.

**III. AUTORISE** monsieur le Président à signer la convention ainsi que tout document administratif, technique et financier nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

**IV. CHARGE** monsieur le Président de faire procéder à l'affichage de cette délibération à l'Hôtel communautaire, à sa transmission au contrôle de légalité, à son insertion au recueil des actes administratifs de La Domitienne et à sa communication aux communes membres.

REÇU EN PREFECTURE

le 31/12/2018

Application agréée E-legalite.com

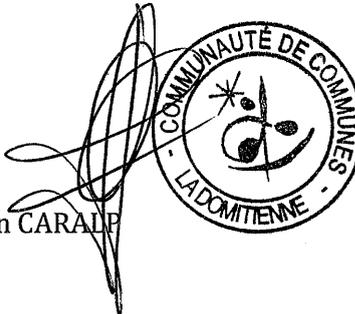
99\_DE-034-243400488-20181219-DELIB\_18\_23

**V. INFORME** que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application *Télérecours citoyens* qui est accessible depuis le site internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



REÇU EN PREFECTURE

le 31/12/2018

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 31/12/2018

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-034-243400488-20181219-DELIB\_18\_23